

Conditions générales de participation

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formation et aux services annexes.

Les actions de formation peuvent être réalisées :

- soit au bénéfice d'un groupe de personnels d'une même entreprise, constitués par une entreprise généralement dans ses locaux : formation «intra-entreprise»,
- soit au bénéfice de personnels de différentes entreprises, dans nos locaux ou dans tout autre lieu : formation «inter-entreprise»,
- soit selon des formules au cas par cas définies comme formation «autre» ou «mixte».

Les enseignements, conformément à la loi du 16 juillet 1971 sur la formation professionnelle, font l'objet d'une convention ou d'un bulletin d'inscription valant convention simplifiée de formation.

La convention de stage - ou le bulletin d'inscription - est adressée en double exemplaire au client avant le début de la formation. Le client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à Infocom un exemplaire signé et portant son cachet.

A défaut de contrat écrit signé des deux parties, ces conditions constituent le seul accord entre elles relativement à l'objet de la commande et prévalent sur tout autre document.

Inscription :

Concernant les formations «inter-entreprise» :

Toute inscription à une session de formation ne sera prise en compte qu'à condition d'être formalisée selon l'une des modalités suivantes :

- par courrier : Infocom - service formation - 16 Grande rue – 38000 Grenoble

Un accusé réception de votre demande d'inscription vous sera adressé (celui-ci ne tient pas lieu de confirmation de la session).

Les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée.

Si le nombre d'inscriptions est trop élevé, une option est enregistrée sur la prochaine action identique.

Concernant les formations «intra-entreprise» ou «mixtes»

Afin de satisfaire au mieux le besoin du Client, les modalités pratiques d'inscription et de réalisation des formations seront définies au cas par cas.

Infocom se réserve le droit de refuser à tout moment l'admission d'un stagiaire.

Convocation - Confirmation :

Dans le cas de sessions «inter-entreprise», une convocation est adressée, à l'avance, à l'employeur pour transmission à chaque participant. Elle indique les renseignements concernant la session (dates, lieu, horaires, ...).

Attention, cette convocation tient lieu de confirmation du stage.

Deux attestations sont envoyées en fin de formation «inter-entreprise» à l'employeur (dont une à remettre au stagiaire).

Dans le cas des formations «intra-entreprise», la signature de la convention par les deux parties tient lieu de confirmation.

En renvoyant la convention signée, le client s'engage à fournir la liste des participants à Infocom.

Prix :

Les prix indiqués sur le catalogue sont nets de toute taxe

a/ Pour les formations «inter-entreprise», le prix inclut les supports et la mise à disposition du matériel pédagogique et audiovisuel nécessaire à la formation.

Il ne comprend ni les frais de repas ni l'hébergement ni le déplacement.

b/ Pour les formations «intra-entreprise», le prix appliqué est celui indiqué dans la convention. L'entreprise prend en charge le déjeuner des stagiaires et les frais de déplacement, de repas et de logement des formateurs (sur justificatifs), selon les accords définis dans la convention.

Annulation - report :

Annulation ou report du fait d'Infocom

Infocom se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une formation.

Infocom en informe alors le Client dans les plus brefs délais. En cas de report, il incombe alors au Client de confirmer sa participation à la nouvelle session qui lui sera proposée. Aucune indemnité ne sera versée au Client à raison d'un report ou d'une annulation du fait d'Infocom.

Annulation ou report du fait du Client

Pour les formations «inter-entreprise», en cas d'annulation jusqu'à 3 semaines avant le début de la formation, le client peut demander par écrit, le report ou l'annulation de l'inscription d'un stagiaire. Passé ce délai, en cas d'annulation, Infocom facture au client le montant de sa participation aux frais de formation, à titre d'indemnité forfaitaire. En cas d'absentéisme du stagiaire, sauf si présentation d'un justificatif médical, Infocom facture au Client le montant de sa participation aux frais de formation à titre d'indemnité forfaitaire.

Pour une formation «intra-entreprise» ou «autre», s'il s'agit d'une annulation de formation non signalée par le client, Infocom facture une indemnité forfaitaire égale à 50 % du prix de la formation. Si le formateur a été amené à se déplacer, les frais de déplacement (et d'hébergement si besoin) sont en sus. Ces indemnités forfaitaires ne sont pas imputables au titre de la formation professionnelle continue.

Substitution

Jusqu'à 1 semaine avant le début de la session de formation, le Client peut, sans aucun frais supplémentaire, substituer une personne inscrite par ses soins par toute autre personne de son choix en respectant les pré-requis et à condition d'en informer Infocom par écrit.

Cependant, l'alternance d'un stagiaire par un autre en cours de module de formation n'est pas acceptée.

Modification des lieux :

Infocom se réserve le droit de remplacer le lieu annoncé de formation par un autre se situant dans un rayon de 15 km autour de ce lieu.

Facturation et règlement :

La facture du stage est adressée à l'issue de la formation.

Si précisé dans la commande, la facture est adressée à l'organisme désigné.

Pour les formations «intra-entreprise» la facture est adressée en fin de formation ou suivant un échéancier prévu par la convention.

Le règlement du prix de la formation s'effectue suivant les conditions fixées dans la Convention.

En cas de retard de paiement, sur mise en demeure préalable, une pénalité égale à une fois et demi le taux d'intérêt légal est due.

Confidentialité et droit de propriété :

Les documents mis à la disposition du Client sont protégés par le droit d'auteur. Tout le matériel pédagogique utilisé demeure notre seule propriété ou celle de nos partenaires. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans notre autorisation expresse préalable est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

Les contenus annoncés sont susceptibles d'être adaptés en fonction de l'évolution de l'actualité et de l'évolution de nos connaissances dans le secteur concerné.

Responsabilité - Indemnités :

Infocom ne pourra être tenu responsable vis-à-vis du Client de tout préjudice direct ou indirect découlant de l'exécution des présentes conditions, du comportement des stagiaires inscrits dans nos stages ainsi que de tout événement survenant alors que les stagiaires ont quitté les lieux de formation placés sous notre contrôle.

L'acheteur et l'entité bénéficiaire de la formation (si elle est différente de l'acheteur) acceptent la responsabilité du respect par leurs stagiaires des présentes conditions.

L'acheteur et l'entité bénéficiaire acceptent de nous indemniser de toute perte, dommage, ou dégât causé à toute propriété, ou à tous nos employés et partenaires du fait de tout stagiaire inscrit par eux.

En cas de recouvrement judiciaire ou extra judiciaire, l'ensemble des frais exposés par Infocom sont à la charge du Client

Droit applicable et compétence juridictionnelle :

En cas de litige, les tribunaux de Grenoble sont seuls compétents.

Date : 02/01/1884 – Révision : 31/10/2009